

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****15 décembre 2022**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 9 décembre 2022

**Présents** : **Les Brouzils** : Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN pouvoir à Emilie DUPREY – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD pouvoir à Stéphanie VALIN, Eric SALAÜN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU pouvoir à Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Freddy RIFFAUD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc GAUTRON

En exercice : 30  
Présents : 24  
Votants : 29  
Quorum : 16

### **N° 345-22 – Engagement partenarial avec la Direction Départemental des Finances Publiques**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts souhaite s'engager dans un partenariat avec les services de la Direction Départementales des Finances Publiques (DDFiP) dans une démarche volontariste de modernisation de la qualité des comptes.

Considérant que ce partenariat a pour objectif de renforcer les rapports entre la collectivité et les services de la DDFiP, d'améliorer la gestion publique locale d'exécution des missions communes entre les deux entités et de valoriser la nouvelle fonction de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Considérant que les partenaires proposent de contractualiser leurs engagements réciproques dans une convention et se fixent une série d'objectifs organisés autour de 4 axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- Développer les échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de dépense et de recette,
- Renforcer la fiabilité des comptes,
- Développer le conseil.

Considérant qu'un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre et le cas échéant, permettra de réorienter les démarches entreprises.

Considérant que cette convention est signée pour une période de trois ans.

#### **Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'acter l'engagement partenarial avec les services de la DDFiP dans le but d'améliorer les échanges et la qualité comptable entre les partenaires pour une durée de 3 ans.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer cette convention et tout document afférant.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2022

Le Président,  
Jacky DALLEY